CORPS-MORT MIXTE

CONDITIONS

- Contrat annuel tacitement reconductible
- 12 mois à flot sur corps-mort
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

AVANTAGES

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité (fourniture d'électricité limitée à 5 ampères par prise et par bateau est réservée à certaines utilisations telles que : éclairage du bord, chargeur de batterie, petit outillage, à l'exclusion de tout chauffage), chariots d'armement
- Accès à l'aire de carénage du TP et à cale de mise à l'eau capitainerie
- Possibilité de séjourner **40 nuitées** par année civile sur ponton au port d'Arzal-Camoël dans la limite de 10 nuitées consécutives. La demande de place sur ponton doit être communiquée à la capitainerie au minimum une semaine avant le déplacement du bateau.
- 10 remorquages gratuits dans l'année (demande à anticiper également)
- Accès gratuit au ponton accueil entre 11h et 16h pour ravitaillement, armement et/ou débarquement
- Service de rade proposé sur horaires d'ouverture de la capitainerie et disponibilités du personnel
- Annexes du port mises à disposition à différents endroits du port
 Tout remorquage au delà des 10 gratuits est facturé au tarif en vigueur.





Navigation

- Carte Passeport Escale
- => 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi.

Exception pour Houat et Hoëdic:

- du 1er septembre au 30 juin : 1 nuitée offerte dans chacun des ports d'Hoëdic et Houat
- du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes
- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable.

Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.

- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points nautics (plafond de 60 points par saison)
- Possibilité d'hiverner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan du 15/11 au 15/03 (sous condition de contrat identique et selon disponibilités). A l'exception du port d'Hoëdic.

RÉSILIATION / SUSPENSION

Suspension annuelle: Possibilité de suspension de contrat de 1 minimum à 3 ans maximum.

55€ de frais de gestion sont appliqués. (préavis de 2 mois)

Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire

En cas de vente du bateau, le contrat est nominatif et donc non transmissible.

A compter de la date de signature de l'acte de vente, le nouveau propriétaire ne peux bénéficier des avantages ni de la place de port de l'ancien propriétaire. Il doit donc contacter la capitainerie.





CORPS-MORT MIXTE (TARIFS € TTC 2024)

CAT	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR HORS TOUT	SURFACES HORS TOUT	TARIFS ANNUELS 2024 (TTC €)
Α	5.99	2.30	13.78	755
В	6.49	2.45	15.90	840
С	6.99	2.60	18.17	927
D	7.49	2.70	20.22	1018
Е	7.99	2.80	22.37	1112
F	8.49	2.95	25.02	1209
G	8.99	3.10	27.87	1308
Н	9.49	3.25	30.84	1410
- 1	9.99	3.40	33.97	1514
J	10.49	3.55	37.24	1639
K	10.99	3.70	40.66	1748
L	11.49	3.85	44.24	1861
M	11.99	4.00	47.96	1976
N	12.99	4.30	55.86	2093
0	13.99	4.60	64.35	2339
Р	15.99	4.90	78.35	2596
Q	17.99	5.20	93.55	3141
R	23.99	6.00	143.94	3730

Conformément au Code de la Consommation, l'usager a le droit de recourir gratuitement à un médiateur, en vu de la résolution amiable du litige qui l'oppose au CONCESSIONNAIRE, dès lors que le litige lié au droit de la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le CONCESSIONNAIRE.

A cet effet, le CONCESSIONNAIRE garaniti à l'usager le recours effectif à un dispossitif de médiation; l'Association AMBO, qui peut être saisie :

- soit par courier postal à l'adresse suivante : AMBO 12, rue Colbett 6 37 - 56100 Lorient.
- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site : https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/

